



Hyères-les-Palmiers, le 02 JUIN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

CONSEIL REGIONAL  
Monsieur le Président  
Hôtel de la Région  
27 Place Jules Guesde  
13002 MARSEILLE

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

**DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire**  
Christine MORICE – DGAS

**Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains**  
Affaire suivie par :  
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropletpm.fr

Affaire suivie par :  
**Service Planification Secteur Hyères**  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

**N/REF : JPG/GA/MBi/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

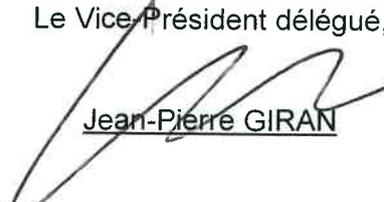
Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée  
Le Vice-Président délégué,

  
Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

**AVIS DE  
RÉCEPTION  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

2C 151 758 2858 8



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le **REGION**

Distribué le **09 JUIN 2020**  
*Agence Alpes Côte d'Azur*

Signature du destinataire

**09 JUIN 2020**

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

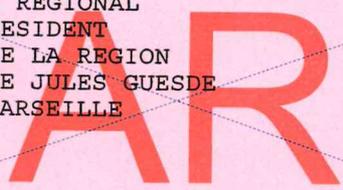
**COURRIER ARRIVÉ**

Référence

MODIF SIMPL 1 PLU

RETOUR A:

CONSEIL REGIONAL  
M LE PRESIDENT  
HOTEL DE LA REGION  
27 PLACE JULES GUESDE  
13002 MARSEILLE



MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

La Poste agrément N° C720  
IB1S V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE  
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS



Hyères-les-Palmiers, le 02 JUIN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

BUREAU DE L'URBANISME  
Monsieur Le Préfet  
Préfecture du Var  
Boulevard du 112ème Régiment d'Infanterie  
83000 TOULON

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

**DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire**  
Christine MORICE – DGAS

**Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains**  
**Affaire suivie par :**  
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropoletpm.fr

**Affaire suivie par :**  
**Service Planification Secteur Hyères**  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

**N/REF :** JPG/GAMBi/AM/MB/CL

**OBJET :** Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.

**P.J. :** Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.

Monsieur le Préfet,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

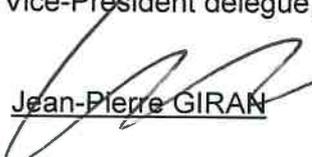
Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée  
Le Vice-Président délégué,

  
Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

**AVIS DE  
RÉCEPTION**  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE

Contre-remboursement

2C 151 758 2851 9



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

Référence

MODIF SIMPL 1 PLU

PREFECTURE DU VAR  
M LE PREFET  
BUREAU DE L'URBANISME  
BD DU 112E REGIMENT DE L'INFANTERIE  
83000 TOULON

**AR**

MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

**PREFECTURE DU VAR**

**04 JUIN 2020**

**BUREAU DU COURRIER**

RETOUR A :

La Poste agrément N° C720  
IB1S V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE  
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS



Hyères-les-Palmiers, le 02 JUIN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR  
Monsieur le Président  
390 avenue des Lices  
BP 1303  
83076 TOULON Cedex

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

**DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire**  
Christine MORICE – DGAS

**Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains**  
**Affaire suivie par :**  
Aurélien MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropletpm.fr

**Affaire suivie par :**  
**Service Planification Secteur Hyères**  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

**N/REF : JPG/GA/MBi/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

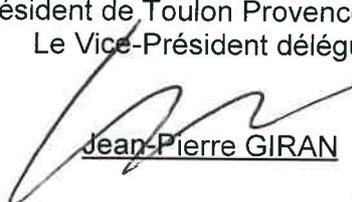
Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée,  
Le Vice-Président délégué,

  
Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

**AVIS DE  
RÉCEPTION  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

2C 151 758 2852 6



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

04 JUN 2020

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

ARRIVEE

Référence

MODIF SIMPL 1 PLU

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR  
M LE PRESIDENT  
309 AVENUE DES LICES  
BP 1303  
83076 TOULON CEDEX

AR

MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

RETOUR A :

La Poste agrément N° C720  
IB1S V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE  
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS



Hyères-les-Palmiers, le 09 JUILLET 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

PARC NATIONAL DE PORT CROS  
Madame la Présidente  
181 allée du Castel Sainte Claire  
BP 70220  
83406 HYERES Cedex

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

**DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire**  
Christine MORICE – DGAS

**Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains**  
Affaire suivie par :  
Aurélien MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropoletpm.fr

**Affaire suivie par :**  
**Service Planification Secteur Hyères**  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

**N/REF : JPG/GA/MBi/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Madame la Présidente,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée,  
Le Vice-Président délégué,

Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

**AVIS DE  
RÉCEPTION  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

2C 151 758 2853 3



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le

Signature du destinataire

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

ARRIVÉE COURRIER  
LE 05 JUIN 2020  
PARC NATIONAL DE PORT CROS

Référence  
MODIF SIMPL 1 PLU

PARC NATIONAL DE PORT CROS  
MME LA PRESIDENTE  
181 ALLEE DU CASTEL SAINTE CLAIRE  
BP 70220  
83406 HYERES CEDEX

MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE  
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

La Poste agrément N° C720  
IB1S V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19



AR



Hyères-les-Palmiers, le 02 JUIN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

CHAMBRE DE COMMERCE ET  
D'INDUSTRIE DU VAR  
Monsieur le Président  
236 boulevard Maréchal Leclerc  
BP 5501  
83097 TOULON Cedex

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS

*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Affaire suivie par :  
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropoletpm.fr

*Affaire suivie par :*  
**Service Planification Secteur Hyères**  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

**N/REF : JPG/GAMBi/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

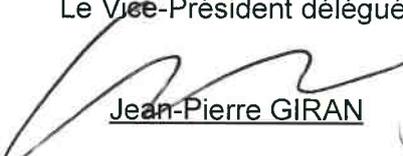
Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée,  
Le Vice-Président délégué,

  
Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

**AVIS DE RÉCEPTION**

**DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

2C 151 758 2854 0



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

Référence

MODIF SIMPL 1 PLU

CHAMBRE DE COMMERCE ET D INDUSTRIE  
DU VAR M LE PRESIDENT  
236 BD MARECHAL LECLERC  
BP 5501  
83097 TOULON CEDEX

Arrivée Chrono

- 4 JUIN 2020

Service Courrier Siège

MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83000 HYERES CEDEX

RETOUR A :

La Poste agrément N° C720  
IB15 V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE  
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS



Hyères-les-Palmiers, le 02 JUIN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

CHAMBRE DES METIERS DU VAR  
Monsieur le Président  
Avenue des Frères Lumières  
83161 LA VALETTE DU VAR Cedex

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS

*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Affaire suivie par :  
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropoletpm.fr

Affaire suivie par :  
Service Planification Secteur Hyères  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

**N/REF : JPG/GAMBi/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée,  
Le Vice-Président délégué,

Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

**AVIS DE  
RÉCEPTION  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

2C 151 758 2855 7



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le : 04/06/20

Signature du destinataire

**REÇU LE**  
du du mandataire  
précisez Prénom et NOM  
**04 JUIN 2020**

**PACA** Département  
Module de la PLU  
Mairie de la Valette du Var

La Poste agrément N° C720  
IB1S V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

CHAMBRE DES METIERS DU VAR  
M LE PRESIDENT  
AVENUE DES FRERES LUMIERES  
83160 LA VALETTE DU VAR

**AR**

MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE  
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

**DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire**  
Christine MORICE – DGAS

**Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains**  
Affaire suivie par :  
Aurélië MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropoletpm.fr

Affaire suivie par :  
**Service Planification Secteur Hyères**  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

Hyères-les-Palmiers, le 02 JUIN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

CHAMBRE D'AGRICULTURE  
Monsieur le Président  
11 rue Pierre Clément  
83300 DRAGUIGNAN

**N/REF : JPG/GA/MBi/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée,  
Le Vice-Président délégué,

  
Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

**AVIS DE  
RÉCEPTION**  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE

Contre-remboursement

2C 151 758 2856 4



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le : 4/06/2020

Signature du destinataire

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

Référence

MODIF SIMPL 1 PLU

CHAMBRE D AGRICULTURE  
M LE PRESIDENT  
11 RUE PIERRE CLEMENT  
83300 DRAGUIGNAN

**AR**

MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

RETOUR A :

La Poste agrément N° C720  
IB1S V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE  
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS



Hyères-les-Palmiers, le 02 JUN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

SCOT PROVENCE MEDITERRANEE  
Monsieur Le Président  
107 boulevard Henri Fabre  
CS 40537  
83041 TOULON Cedex 9

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS

*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Affaire suivie par :  
Aurélië MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropoletpm.fr

Affaire suivie par :  
Service Planification Secteur Hyères  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

**NN/REF : JPG/GA/MBi/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée,  
Le Vice-Président délégué,

Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

# AVIS DE RÉCEPTION

## DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

Contre-remboursement

# 2C 151 758 2857 1



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

TPM N°

Référence

MODIF SIMPL 1 PLU

SCOT PROVENCE MEDITERRANEE  
M LE PRESIDENT  
107 BD HENRI FABRE  
CS 40537  
83041 TOULON CEDEX 9

# AR

Arrivée au Service Courrier le :

04 JUIN 2020

MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

RETOUR A

La Poste agrément N° C720  
IB15 V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS



Hyères-les-Palmiers, le 02 JUIN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

SECTION REGIONALE DE CONCHYLICULTURE  
Monsieur le Président  
Maison de la Mer  
Quai Guitard  
34140 MEZE

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

**DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire**  
Christine MORICE – DGAS

**Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains**  
Affaire suivie par :  
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropoletpm.fr

Affaire suivie par :  
**Service Planification Secteur Hyères**  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

**N/REF : JPG/GAMBi/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée,  
Le Vice-Président délégué

Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

**AVIS DE  
RÉCEPTION  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

2C 151 758 2850 2



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le : 5/6 70

Signature du destinataire

ou du mandataire (précisez Prénom et NOM) (CJ)

Référence  
MODIF SIMPL 1 PLU

SECTION REGIONALE DE CONCHYLICULTURE  
M LE PRESIDENT  
MAISON DE LA MER  
QUAI GUITARD  
34140 MEZE

AR

MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

RETOUR A :

La Poste agrément N° C720  
IB1S V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE  
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS



Hyères-les-Palmiers, le 02 JUN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
Monsieur le Président  
Autorité compétente en matière  
d'organisation des Transports Urbains  
107 boulevard Henri Fabre - CS 30536  
83041 TOULON Cedex 9

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

*DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire*  
Christine MORICE – DGAS

*Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains*  
Affaire suivie par :  
Aurélié MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropoletpm.fr

Affaire suivie par :  
Service Planification Secteur Hyères  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

**N/REF : JPG/GAMBI/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

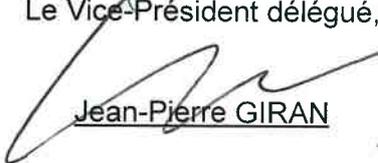
Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée  
Le Vice-Président délégué,

  
Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

**AVIS DE  
RÉCEPTION  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

2C 151 758 2849 6



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

TPM N°

Référence

MODIF SIMPL 1 PLU

TPM M LE PRESIDENT  
AUTORITE COMPETENTE EN MATIERE  
D ORGANISATION DES TRANSPORTS URBAINS  
107 BD HENRI FABRE  
CS 30536  
83041 TOULON CEDEX 9

**ARR**

Arrivée au Service Courrier le :

4 JUIN 2020

MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

RETOUR A :

La Poste agrément N° C720  
IB1S V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE  
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS



Hyères-les-Palmiers, le 02 JUN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

TOULON PROVENCE MEDITERRANEE  
Monsieur le Président  
EPCI compétent en matière  
de Programme Local de l'Habitat  
107 boulevard Henri Fabre - CS 30536  
83041 TOULON Cedex 9

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

**DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire**  
Christine MORICE – DGAS

**Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains**  
Affaire suivie par :  
Aurélie MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropoletpm.fr

Affaire suivie par :  
**Service Planification Secteur Hyères**  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

**N/REF : JPG/GA/MBi/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée,  
Le Vice-Président délégué

Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

**AVIS DE  
RÉCEPTION**  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE  
Contre-remboursement

2C 151 758 2848 9



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

TPM N°

Référence

MODIF SIMPL 1 PLU

La Poste agrément N° C720  
IB1S V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

TPM M LE PRESIDENT EPCI  
COMPETENT EN MATIERE DE PROGRAMME  
LOCAL DE L HABITAT  
107 BD HENRI FABRE  
CS 30536  
83041 TOULON CEDEX 9

**AIR**

MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

RETOUR A :

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE  
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

**DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire**  
Christine MORICE – DGAS

**Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains**  
Affaire suivie par :  
Aurélien MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropoletpm.fr

Affaire suivie par :  
**Service Planification Secteur Hyères**  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

Hyères-les-Palmiers, le 02 JUIN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

Mairie d'Hyères-les-Palmiers  
Monsieur le Maire  
12 avenue Joseph Clotis  
83400 HYERES

**N/REF : JPG/GA/MBi/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Monsieur le Maire,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée  
Le Vice-Président délégué,

Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

**AVIS DE  
RÉCEPTION  
DE VOTRE LETTRE  
RECOMMANDÉE**

Contre-remboursement

2C 151 758 2846 5



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER  
SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le :

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

Référence

MODIF SIMPL 1 PLU

MAIRIE D HYERES  
M LE MAIRE  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
83400 HYERES

AR

MAIRIE D HYERES AMENAGEMENT  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

RETOUR A :

La Poste agrément N° C720  
IB1S V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE  
A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLES



Hyères-les-Palmiers, le 02 JUIN 2020

Hubert FALCO  
Président de Toulon Provence Méditerranée

à

SNCF Réseau  
Monsieur le Président  
15 /17 rue Jean-Philippe Rameau  
CS 80001  
93418 LA PLAINE SAINT DENIS Cedex

*Direction Générale des Services*

Valérie PAECHT  
Directeur Général des Services

**DGA Développement Durable et Valorisation du Territoire**  
Christine MORICE – DGAS

**Direction de la Planification Territoriale et des Projets Urbains**  
Affaire suivie par :  
Aurélië MEYER – Tél. : 04 94 36 48 54 – ameyer@metropoletpm.fr

Affaire suivie par :  
**Service Planification Secteur Hyères**  
12 avenue Joseph Clotis – 83400 Hyères-les-Palmiers  
Tél. : 04 94 00 79 93 – service.aménagement@mairie-hyeres.com

**N/REF : JPG/GAMBI/AM/MB/CL**

**OBJET : Modification simplifiée N° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville d'Hyères – Réduction de l'emplacement réservé n° 57 – Transmission du projet pour avis.**

**P.J. : Notice de présentation du projet de modification simplifiée N° 1.**

Monsieur le Président,

La commune d'Hyères-les-Palmiers dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 10 février 2017 et modifié par délibération du Conseil métropolitain en date du 27 juin 2019.

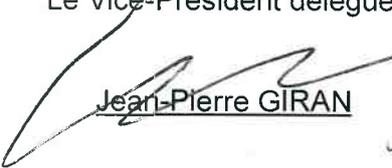
Par arrêté N° AP 20/14 en date du 4 février 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée compétente en matière de documents d'urbanisme, a engagé une procédure de modification simplifiée du PLU, ayant pour objectif de réduire l'emprise de l'emplacement réservé n° 57 établie au PLU sur un terrain lui appartenant et sur lequel n'est plus désormais prévue la réalisation de « l'élargissement du chemin de la Demi-lune ».

Dans le cadre de la procédure de modification simplifiée, et conformément aux articles L.153-45 à L.153-48, L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, j'ai l'honneur de vous soumettre pour avis le projet de modification simplifiée N° 1 du PLU de la ville d'Hyères, dont la mise à disposition du public ne se fera pas avant le mois de septembre 2020.

Vous souhaitant bonne réception, je reste dans l'attente de votre examen qui sera ultérieurement joint au dossier mis à la disposition du public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée,  
Le Vice-Président délégué,

  
Jean-Pierre GIRAN





LA POSTE

# AVIS DE RÉCEPTION

## DE VOTRE LETTRE RECOMMANDÉE

Contre-remboursement

### 2C 151 758 2847 2



TAD

A COMPLÉTER PAR LE FACTEUR ET A REPORTER SUR LA PREUVE DE DISTRIBUTION

Présenté / Avisé le

Distribué le :

Signature du destinataire

ou du mandataire  
(précisez Prénom et NOM)

Référence

MODIF SIMPL 1 PLU

La Poste agrément N° C720  
IB1S V15 - INCS - P1 - M1 - OF53628 - 07/19

COURRIER

SERVICE

09 JUIN 2020

SNCF CAMPOS RESEAU

RETOUR A ...

SNCF RESEAU  
M. LE PRESIDENT  
15-17 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU  
CS 80001  
93418 LA PLAINE ST DENIS CEDEX

Mairie d Hyeres Aménagement  
12 AVENUE JOSEPH CLOTIS  
BP 709  
83412 HYERES CEDEX

# AR



CE FEUILLET ET LA PREUVE DE DISTRIBUTION SONT A DÉTACHER ENSEMBLE A PARTIR DU HAUT SELON LES POINTILLÉS